|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** | | |
| Circulaire administrative  **CACE/1022** | | Le 31 mars 2022 |
|  | | |
|  | | |
| **Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT** | | |
|  | | |
|  | | |
| Objet: | **Commission d'études** 6 **des radiocommunications (Service de radiodiffusion)**  **– Proposition d'adoption d’un projet de nouvelle Recommandation UIT‑R et de 3 projets de Recommandation UIT-R révisée et approbation simultanée par correspondance de ces projets, conformément au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT-R 1-8 (Procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance)** | |
|  |
|  |
|  | | |

À sa réunion tenue le 18 mars 2022, la Commission d'études 6 des radiocommunications a décidé de demander l'adoption par correspondance d’un projet de nouvelle Recommandation UIT‑R et de 3 projets de Recommandation UIT-R révisée (§ A2.6.2 de la Résolution UIT-R 1-8) et a décidé en outre d'appliquer la procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance (PAAS), conformément au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT-R 1-8. Les titres et résumés des projets de Recommandation figurent dans l'Annexe de la présente lettre. Un État Membre qui soulève une objection au sujet de l'adoption d'un projet de Recommandation est prié d'informer le Directeur et le Président de la Commission d'études des raisons de cette objection.

La période d'examen durera deux mois, jusqu'au 31 mai 2022. Si, au cours de cette période, aucun État Membre ne soulève d'objection, les projets de Recommandation seront considérés comme adoptés par la Commission d'études 6. En outre, puisque la procédure PAAS est appliquée, l'adoption des projets de Recommandation est considérée comme valant approbation.

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les résultats des procédures susmentionnées seront communiqués dans une Circulaire administrative et les Recommandations approuvées seront publiées dans les meilleurs délais (voir [http://www.itu.int/pub/R-REC](https://www.itu.int/pub/R-REC/fr)).

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments des projets de Recommandation mentionnés dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat dans les meilleurs délais. La politique commune en matière de brevets de l'UIT‑T/UIT‑R/ISO/CEI est disponible à l'adresse: <http://www.itu.int/en/ITU-T/ipr/Pages/policy.aspx>.

Mario Maniewicz  
Directeur

**Annexe:** Titres et résumés des projets de Recommandation

**Documents:** Documents 6/215, 6/216, 6/227, 6/235

Ces documents sont disponibles en format électronique à l'adresse:   
<https://www.itu.int/md/R19-SG06-C/en>

Annexe  
  
Titres et résumés des projets de Recommandation UIT-R

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[INTRO-NEWTECH] Doc. 6/227

Lignes directrices pour l'introduction de nouveaux systèmes et de nouvelles technologies et applications DTTB dans le service de radiodiffusion

Ce projet de nouvelle Recommandation propose des lignes directrices pour l'introduction de nouveaux systèmes et de nouvelles technologies et applications de radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre (DTTB, *digital terrestrial television broadcasting*) dans le service de radiodiffusion. Une méthode adéquate peut être choisie en fonction des exigences et de la situation dans un pays ou une région donné.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1790-0 Doc. 6/215

Spécifications applicables au contrôle en service des chaînes de radiodiffusion

Cette Recommandation révisée offre désormais un aperçu de haut niveau des procédures opérationnelles et des spécifications applicables au contrôle en service des chaînes de radiodiffusion. Cette révision fournit aussi des informations mises à jour sur les technologies et les procédures relatives aux spécifications applicables au contrôle de condition objective de service et de contrôle de qualité d'une chaîne de radiodiffusion. Cette révision se résume aux points suivants:

– ajout de mots clés;

– révision des éléments du *considérant*;

– suppression de la bibliographie et d'autres références;

– révision et réorganisation du corps du texte.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R BS.2051-2 Doc. 6/216

Système sonore évolué pour la production de programmes

Ce projet de révision précise les spécifications des canaux d'effets basses fréquences (LFE) figurant dans le Tableau 1, afin de les faire correspondre aux spécifications des systèmes sonores B à J:

– suppression des positions des haut-parleurs LFE dans le Tableau 1;

– suppression de la note 2, superflue;

– insertion des nouvelles notes 2 à 5 pour clarifier les caractéristiques des signaux sonores et les positions des haut-parleurs, y compris des canaux LFE.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R BS.2125-0 Doc. 6/235

Représentation série pour le modèle de définition audio

Cette révision corrige différentes erreurs dans les chiffres et contient les modifications suivantes:

– ajout d'un texte et d'une figure concernant l'alignement temporel d'un élément audioProgramme et d'une trame pour éliminer toute ambiguïté;

– ajout d'un texte et d'un tableau clarifiant les notations numériques et les représentations de l'index/du compteur;

– ajout d'attributs pour l'élément frame afin de fournir une méthode pour indiquer les versions des flux et signaler la conformité du profil;

– ajout d'un texte et de tableaux pour décrire plus clairement les sous-éléments **format** et **coreMetadata**;

– réorganisation de la forme pour certaines parties du document, y compris l'ordre des sections et des tableaux.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_